

DECISION DU

26/08/2019

N° E1900133 /77

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 10/08/2019, la lettre par laquelle le président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Héricy.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2017, par laquelle la présidente du Tribunal a donné délégation à M. Maurice Declercq, premier vice-président du Tribunal administratif de Melun, pour signer les actes de procédure et décisions entrant dans le cadre des enquêtes publiques prévus par les articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement.

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Hélène PLANQUE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et à Madame Hélène PLANQUE.

Fait à Melun, le 26/08/2019.

Le premier vice-président,


Maurice DECLERCQ